

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
**Monsieur A. VITAL, Attaché**  
*A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme*  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 17/PFU/172197  
N/réf. : AVL/CC/WMB-2.19/s. 419  
Annexes :

Bruxelles, le

Monsieur,

**Objet :** WATERMAEL-BOITSFORT. Cité-Jardin « Floréal ». Rue des Gardénias, 3.  
Rénovation des façades et de la toiture. Adaptation du modèle de porte suite à l'avis défavorable de la CRMS du 20/12/06.  
**Suivi de demande de permis unique**  
*(Dossier traité par F. Timmermans et S. De Bruycker à la D.U. /J.-Cl. Debroux à la D.M.S.)*

En réponse à votre lettre du 28 août 2007, sous référence, reçue le 3 septembre, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 19 septembre 2007, concernant l'objet susmentionné.

La CRMS a été interrogée à plusieurs reprises sur un détail de porte destiné à fermer l'ancien porche ouvert de maisons de type E a dans la cité Floréal (ici, rue des Gardénias, 3). Elle avait suggéré au demandeur de simplifier sa proposition et avait regretté qu'une solution globale pour le système de fermeture des porches n'ait pas été étudiée car cette question est récurrente pour plusieurs types de maisons. Entre temps, elle a demandé à la DMS d'intégrer cette problématique dans le plan de gestion des cités-jardins protégées et vient de recevoir les premières réponses concrètes à cette demande sous forme d'un rapport qui a identifié les différents types de porches présents dans les deux cités et leurs fonctions originelles. Cinq types ont été répertoriés, donnant lieu à plusieurs propositions d'intervention qui répondent à des recommandations claires.

***Ces propositions apportent une réponse appropriée aux préoccupations exprimées par les représentants des sociétés coopératives. Par ailleurs, elles auront un coût de production raisonnable et seront subsidiées par la Région, ce qui constitue un élément important.***

***Par conséquent, et bien que l'adaptation du modèle de porte qui est lui soumis aujourd'hui réponde aux suggestions qu'elle avait effectuées à l'époque, la Commission suggère à la DMS de convaincre les demandeurs de se conformer aux recommandations de l'étude globale. Cette manière de procéder aura le mérite de la cohérence dans un ensemble protégé de cette importance et sera encouragée par des subsides régionaux.***

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. : J.-Cl. Debroux  
A.A.T.L. – D.U. : S. De Bruycker et Fr. Timmermans